

**XXXVEME CONGRES DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE  
DES BARREAUX DE TRADITION JURIDIQUE COMMUNE (CIB)**

-----

**RESOLUTION SUR LA PRESERVATION DU SECRET PROFESSIONNEL DES  
AVOCATS EN FRANCE**

-----

La Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune, réunie à Libreville (Gabon) du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2021 pour son 35<sup>ème</sup> congrès.

DENONCE à l'unanimité les atteintes portées au secret professionnel de l'avocat, par la loi dite « confiance » adoptée par le Parlement français le 18 novembre 2021.

RAPPELLE que le secret professionnel est la pierre angulaire du métier d'avocat, dans tous ses aspects, en tant que fondement des libertés publiques.

Dès lors, la présente résolution sera adressée par le Bâtonnier Bernard Vatier, Secrétaire général de la CIB, au Président du Conseil Constitutionnel français, en vue d'une « contribution extérieure » dans le cadre de la saisine a priori d'ores et déjà introduite par le Premier ministre français le 22 novembre 2021. »

*Vous pouvez lire la lettre adressée au Président du Conseil Constitutionnel en [suivant ce lien](#).*